RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 de la section 34 du CNU

Compte rendu des sessions de qualifications et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualifications et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 31 janvier 2024. La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 11 et 12 mars 2025.

A. Session de qualifications

Le nombre de candidatures pour les qualifications aux fonctions de Maître de conférences était supérieur à l'an dernier avec 119 dossiers transmis à la section.

Résultats des qualifications : Maîtres de conférences

Sur 118 dossiers transmis à la section

- 93 qualifiés,

    - 22 jugés comme ne satisfaisant pas aux critères de qualification,

    - 3 hors section,

Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

Le taux de qualification est donc de 79% des dossiers transmis à la section, ce qui est similaire à celui de l'année précédente (81%). Il y a eu 29 candidates, 79% ont été qualifiées (en légère baisse par rapport à l'an précédent). La fraction de candidates a baissé à 23,2% (23,8% en 2022, 26,8% en 2023, 29,5% en 2024), même si le nombre a augmenté.

Professeurs :

Un seul dossier a été transmis à la section et a été qualifié après examen.

Après examen des dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

B. Session d'attribution de CRCT

6 demandes ont été reçues, dont deux demandes de collègues femmes, pour une attribution d'un semestre. Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre(s) CRCT ou décharges déjà obtenues), les demandes sont analysées. Le semestres est attribué à Herique Alain (maître de conférences à l'IPAG, UGA).

Après examen des dossiers de demande de CRCT, il est procédé au vote sur le classement : il est adopté à l'unanimité.

C. Session de promotion interne (repyramidage)

Une seule possibilité a été ouverte à l'université de Montpellier. La section a donné un avis favorable sur les deux dossiers.

Après examen des dossiers de demande de promotion interne, il est procédé au vote sur les avis: il sont adoptés à l'unanimité.

Compte rendu de la session sur les avancements de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 21, 22 et 23 mai 2025 pour examiner les promotions, après une réunion du bureau qui s'était tenue le 11 avril en distanciel.

111 enseignant.es-chercheur.ses étaient promouvables au niveau national. La section a reçu 44 dossiers à examiner, chiffre en légère progression.

Les personnes promues en 2025 sont :

- MCF CN - HC : M. GUILLARD Pierre
  M. PATANCHON Guillaume
- MCF HC - EX : aucune possibilité.
- PR2 - PR1 : M. GONZALEZ Jean-François
- PR1 - PREX1 : M. FOUCHET Thierry
  Mme ZAVAGNO Annie
- PR EX1 - PREX2 : Mme CARRASCO Nathalie

	Population de référence				Candidatures				
2025	Promouvables	Femmes	% Femmes	Possibilités	dossiers reçus	Femmes	% Femmes	% candidatures/ promouvables	Femmes promues
MCF CN-HC	45	9	20 %	2	11	2	18 %	24 %	0
MCF HC-EX	8	2	25 %	0	6	1	17 %	75 %	0
PR2-PR1	18	1	6 %	1	8	0	0 %	44 %	0
PR1-PREX1	26	2	8 %	2	12	1	9 %	46 %	1
PREX1-PREX2	14	3	21 %	1	8	3	37 %	57 %	1
Totaux	111	17	15 %	6	43	7	16 %	39 %	3

La forte baisse du nombre de possibilités de promotions pour les maîtres de conférences des années précédentes se poursuit (10 possibilités en 2023, un chiffre à peu près stable les années précédentes).

Vu les faibles nombres des populations, les statistiques sont à prendre avec prudence, mais il est encourageant que le pourcentage de femmes candidates progresse, certes légèrement mais en phase avec la population. On note un faible taux de candidatures parmi les MCF CN.

Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de primes

Depuis 2022 le dispositif des primes a été modifié et prend la forme de la part 3 du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) pour laquelle tous les aspects du métier d'enseignant.e-chercheur.se sont pris en compte.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 21 et 22 mai 2025 pour examiner les demandes de primes (RIPEC), après une réunion du bureau qui s'était tenue le 5 mai en distanciel.

Le CNU donne un avis consultatif sur différents aspects du dossier et un avis global transmis au niveau local où la décision est prise.

L'avis du CNU apparaît sous la forme d'une notation de la forme A-B-C. Cet avis, basé sur l'activité des 4 dernières années, s'appuie sur 7 critères (sous forme de case à cocher oui/non):

1) Activités d'enseignement (hors vulgarisation),

2) Activités de recherche,

3) Implication dans l'orientation, la promotion sociale, l'insertion professionnelle, (ce critère a paru assez flou, les activités d'encadrement sont considérées comme relevant de cette rubrique),

4) Activités de médiation, vulgarisation,

5) Activités spécifiquement relatives à la construction de l'espace ESR européen,

6) Activités de collaboration internationale en général,

7) Activités relatives à la vie collective des établissements.

L'avis final peut être accompagné d'un message.

La section a reçu 22 demandes émanant du collège A (dont 4 femmes) et 17 demandes du collèges B (dont 3 femmes), une fraction faible et en légère progression de la population.

Pour les PR, 19 avis étaient en A, 3 en B. Pour les MCF 17 avis étaient en A, aucun en B. 28 dossiers satisfaisaient à l'ensemble des critères..

Session de suivi de carrière

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière distancielle le 30 juin 2025 pour examiner les demandes de suivi de carrière, après une réunion du bureau qui s'était tenue le 12 juin en distanciel.

La section émet deux avis, l'un à destination de l'établissement, l'autre à destinations de l'enseignant.e-chercheur.se. Si la finalité de l'exercice reste floue, la section considère que c'est un outil important de dialogue entre la section et les enseignant.es-chercheur.ses. Il permet en particulier de prendre connaissance de situations complexes et la section s'efforce de formuler des avis constructifs et des conseils appropriés.

Neuf dossiers ont été reçus, en nombre similaire par rapport à l'année précédente.